



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Election des délégués de la commune au sein de la commission territoriale du Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG)**

**N° 004.03c.2026**

**Rapporteur :**  
**Jérôme Garcia**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 mars 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votants pouvoirs compris : 29

#### Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2<sup>e</sup> adjoint, Myriam DUPIAS, 3<sup>e</sup> adjointe, Franck MAUREL, 4<sup>e</sup> adjoint, Marjorie CAUSSE, 5<sup>e</sup> adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6<sup>e</sup> adjoint, Édith LESTARPÉ, 7<sup>e</sup> adjointe, Christophe TONON, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

#### Absents excusés

Amandine FAUGÈRE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-00403c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026  
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Il est administré par un comité syndical dont les membres sont issus des 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les délégués élus par le conseil municipal siègent à la commission territoriale de Montégut-Lauragais dont relève la commune.

Un document de présentation du SDEHG a été joint avec la convocation.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-7, L 5212-7 et L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à l'élection de deux délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales.

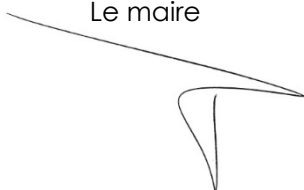
Par 25 voix POUR et 4 abstentions (Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI), sont élus comme représentants de la commune au SDEHG :

1<sup>er</sup> délégué : Franck MAUREL  
2<sup>e</sup> délégué : Thierry FRÈDE

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

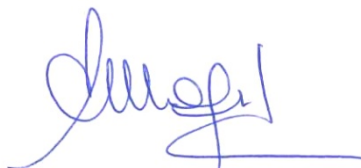
Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 27 mars 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-00403c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026  
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation